

Périodique indépendant
d'opinions socialistes

N° 166

Hiver 2017-2018



Page 4 **Assurance accident**

La Suva a cent ans : retour sur l'histoire de la première assurance sociale suisse.

Page 7 **Urbanisme**

«L'écoute est éminemment politique» : entretien avec Juliette Volcler autour de la défense de l'espace public sonore.

Page 8 **Catalogne**

Quelle place pour le projet d'émancipation dans le mouvement indépendantiste ?

Page 21 **Livres**

Dans *La démocratie des conseils*, Yohan Dubigeon revient sur les principes de cette démocratie « par en-bas ».

Le dossier

Battre « Monnaie pleine »

Depuis la crise des subprimes, la question du contrôle du crédit, et donc celle de la monnaie, est revenue sur le devant de la scène. En Suisse, la gauche ne défend pas d'idées fortes sur ces questions, laissant le terrain libre pour des propositions qui, politiquement, sont très éloignées de ses positions. C'est le cas de l'initiative « Monnaie pleine », dont nous montrons ici les présupposés et les raisons qui nous poussent à la combattre. Page 10

À lire sur notre site

Formation du gouvernement en Allemagne : le chemin de croix du SPD

Posted on 14 décembre 2017 by webmaster@pagesdegauche.ch



La période post-électorale en Allemagne a réservé quelques surprises. Les libéraux se sont offerts une sortie bien orchestrée des négociations gouvernementales en créant immédiatement un vide ou le mot « crise d'Etat » résonne particulièrement fort. Les social-démocrates viennent de revenir sur...

[Continue Reading →](#)

2017, Exclusif, AfD, Allemagne, CDU, élections, SPD

Cinéma : A Campaign of Their Own – Battre la campagne

Posted on 19 octobre 2017 by webmaster@pagesdegauche.ch



Actuellement projeté dans les salles de Suisse romande, le documentaire A Campaign of Their Own (Battre la campagne) raconte le mouvement populaire né en soutien à la candidature de Bernie Sanders aux dernières élections états-uniennes, filmé d'un point de vue...

[Continue Reading →](#)

2017, Entretien, Exclusif, Rupp, cinéma; primaires, Sanders, USA

Norvège: entretien avec Asbjørn Wahl, «Beaucoup recherchent des alternatives plus radicales»

Posted on 19 octobre 2017 by webmaster@pagesdegauche.ch



Comment places-tu les résultats norvégiens dans un contexte européen? Les résultats des élections norvégiennes mettent en évidence une relative stabilité politique, si on les compare à ce qui se passe dans la plupart des autres pays d'Europe. Néanmoins, plusieurs tendances...

[Continue Reading →](#)

2017, Entretien, Exclusif, élections, Norvège, politique, socialisme

Impressum

Abonnement annuel : Fr. 59.-
Abonnement de soutien : Fr. 150.-
Abonnement réduit
(AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuses-eurs) : Fr. 49.-
CCP 17-795703-3

www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat :

Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction :

Antoine Chollet (AC), Mathieu Gasparini (MG),
Stéphanie Pache (SP), Émilie Pasquier (EP),
Gabriel Sidler (GS), Arnaud Thiéry (AT)

Comité :

Cora Antonioli, Matthieu Béguelin, Valérie Boillat,
Dan Gallin, Claude Grimm, Anne Holenweg,
Pascal Holenweg, Line Rouyet, Alberto Velasco.

Maquette :

Marc Dubois, Graphisme éditorial, Lausanne

Secrétariat de rédaction et mise en page :

Gabriel Sidler, Lausanne

Webmaster :

Mathieu Gasparini, Lausanne

Dessins :

Christian Vullioud (Cévu)

Illustrations :

Photographies issues d'archives publiques,
www.flickr.com/commons

Relecture :

Cora Antonioli et Yvan Thiéry

Impression :

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Chronique

La souveraineté alimentaire traitée au Parlement

Après le message du Conseil fédéral et les débats à la Commission économie et redevances (CER) du Conseil national, les 5 et 7 décembre, l'assemblée plénière du Conseil national a débattu de l'initiative sur la souveraineté alimentaire pour définir sa position.

Le message du Conseil fédéral recommandait de rejeter cette initiative: ses principaux arguments étaient qu'elle constituait un frein à la compétitivité de l'agriculture et à l'innovation. De même, le Conseil fédéral considérait que l'initiative remettait en question la réforme agricole menée depuis la signature du traité de l'OMC en 1996 et que par-là elle était incompatible avec les accords commerciaux signés par la Suisse. Un autre argument largement repris était qu'elle réclamait un retour en arrière vers une gestion des quantités et une fixation des prix par l'État.

Ce sont des tentatives de détourner l'attention du public des questions cruciales, de dénigrer l'initiative pour éluder la seule vraie question, à savoir qu'il faut réformer en profondeur la politique agricole pour inverser la destruction continue de l'agriculture paysanne et pour sortir de l'impasse dans laquelle nous mène l'industrialisation du système alimentaire. L'évolution structurelle voulue par le Conseil fédéral détruit quotidiennement trois fermes et six places de travail. L'initiative

demande des conditions-cadres politiques pour un système alimentaire durable tant sur le plan social, qu'économique et écologique. Elle demande de mettre en place un cadre qui permette aux paysans et aux paysannes de réaliser des prix rémunérateurs et équitables, et d'adapter leur production aux besoins de la population. C'est un projet diamétralement opposé aux visées de dérégulation encore prônées récemment par le Conseil fédéral dans sa présentation sur l'avenir de l'agriculture suisse dans la perspective de la réforme agricole 18/22 qui est actuellement débattue.

Comme le disait l'ancien rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation de l'ONU, Olivier de Schutter, «un des principaux déficits du système alimentaire est son manque de démocratie». Alors que nos systèmes alimentaires sont fragilisés, dénoncés de toutes parts, gourmands en énergie et en ressources naturelles, économiquement peu performants, socialement remis en cause, donc non durables, osons croire que le parlement aura le courage d'entamer le changement de cap nécessaire en faveur de nos politiques agricoles et alimentaires.

Rudi Berli
Uniterre

Plus d'infos :
<https://uniterre.ch>

TROIS DIRIGEANTS DE LAFARGEHOLCIM MIS EN EXAMEN



Éditorial

Quel temps de cerveau disponible ?

L'initiative «Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)» – «No Billag» dans sa version courte et mensongère – sera soumise au vote le 4 mars 2018. Mensonger, ce nom l'est car l'initiative ne demande pas un changement de perception de la redevance, mais bel et bien la suppression des télévisions et radios publiques.

Constitutionnellement, la question de la législation sur la radio et la télévision et la diffusion publique d'émissions relèvent du domaine de la Confédération. Cette prérogative constitutionnelle se justifie par la garantie de la liberté de la presse et par le fait que «la radio et la télévision contribuent au développement culturel des auditeurs et téléspectateurs, à la libre formation de leur opinion et à leur divertissement. Elles tiennent compte des particularités du pays et des besoins des cantons. Elles présentent les événements fidèlement et reflètent équitablement la diversité des opinions» (Art. 93, al. 2). Le système de redevance permet le financement de la SSR et de 34 autres diffuseurs via des concessions.

«No Billag» renverse cette perspective et propose que la Confédération mette aux enchères les concessions, ne subventionne aucune chaîne de radio ou de télévision et ne prélève aucune sorte de redevance. Cette initiative nie l'importance du service public pour la formation de l'opinion et la démocratie. Ce contrôle public permet la diffusion dans toute la Suisse et dans toutes les langues nationales de programmes de qualité. C'est ce contrôle public qui permet de débattre de ce que doit être une bonne radio ou une bonne télévision. C'est ce contrôle public qui permet un vrai pluralisme, nécessaire à la formation des opinions. La solidarité entre les régions est également un point important. Sur l'ensemble de ses recettes (environ 1,8 milliard dont 1,3 milliard pour la redevance), la SSR fait une péréquation interne et redistribue entre les différentes régions linguistiques afin de garantir une qualité homogène. Ainsi le Tessin contribue à hauteur de 4,5 % des recettes mais reçoit 22 % des ressources (72 % contre 45,5 % pour la Suisse alé-

manique et 24,5 % contre 33 % pour la Suisse romande).

L'information et la libre formation de l'opinion ne sont donc pas un produit de consommation comme un autre. Il y a en effet un enjeu démocratique évident à maintenir la radio et de la télévision dans le domaine public. Dans le cas d'un secteur média qui serait complètement privé, le fonctionnement serait comparable à celui que l'on peut voir malheureusement à l'œuvre actuellement dans la presse. On se dirigerait vers la formation d'oligopoles qui ne produiraient que des contenus et plus d'information, qui feraient tourner en boucle les mêmes faits divers au lieu de veiller au pluralisme et qui auraient pour seul but de «vendre du temps de cerveau humain disponible». Ce n'est guère un hasard si les grands groupes de médias privés sont détenus, de Berlusconi et Murdoch à Blocher, par des riches magnats réactionnaires. Le projet d'un «citoyen-ne libre, autonome et émancipé» n'a jamais été un projet de droite, ni celui des initiateurs de «No Billag», cela semble évident.

La rédaction

Au sommaire de ce numéro

- | | |
|--|--|
| <p>3 Éditorial</p> <p>4 Actualités
Assurance accident : la première assurance sociale suisse fête ses 100 ans</p> <p>5 Le poing et la rose</p> <p>6 Fiscalité: PF17, c'est encore pire que prévu</p> <p>7 Entretien avec Juliette Volcler: «fournir des outils pour une oreille critique»</p> <p>8 Catalogne: perspectives pour l'indépendance</p> <p>9 Neuchâtel: le vote sur la CCT santé 21</p> <p>10 Dossier
«Monnaie pleine»: le capitalisme sans dommages collatéraux?</p> <p>11 Les insuffisances de «Monnaie pleine»</p> <p>12 L'argent, c'est quoi?</p> | <p>13 La Banque nationale et la politique du franc fort</p> <p>14 L'initiative en débat: rencontre avec Daniel Lampart et Sergio Rossi</p> <p>16 Le tournant néolibéral</p> <p>17 Pas d'unanimité au PS</p> <p>18 Glossaire</p> <p>19 Conclusion: le mythe du coffre-fort alpin</p> <p>20 Culture
Livres: la Suisse violente, rencontre avec Carole Villiger</p> <p>21 Livres: la démocratie par en bas, rencontre avec Yohan Dubigeon</p> <p>22 Anniversaire: un colloque célèbre les 100 ans de la Grève générale de 1918</p> <p>23 Livres</p> |
|--|--|

Assurance accident

La première assurance sociale suisse fête ses 100 ans

En 2018, nous fêterons les 100 ans de la plus vieille des assurances sociales de Suisse. C'est en effet en 1918 que la loi sur l'assurance maladie et accident (LAMA) est entrée en vigueur, après qu'un référendum des milieux patronaux eut échoué. Nous revenons sur ce centenaire avec Martin Lengwiler, spécialiste du domaine et professeur à l'Université de Bâle.



Comment s'est établie cette assurance maladie et accident au début du XX^e siècle ?

Martin Lengwiler: Il faut faire quelques remarques sur les dates pour commencer. La LAMA a été votée, par le parlement et lors d'un scrutin populaire, en 1912, et elle est entrée en vigueur en 1913. Le Conseil d'administration (*Verwaltungsrat*) de la Suva s'est constitué en 1913 déjà, mais le début de ses activités d'assurance a été retardé par la Première Guerre mondiale. C'est ce qui explique la confusion des dates. On considère généralement que la fondation de la

Suva date de 1918, alors que l'on va commémorer le début de ses activités comme assureur, mais la loi avait été adoptée en 1912 déjà.

L'établissement de la LAMA a été un processus difficile. Il y a une première loi en 1900, la « Lex Forrer », qui prend le nom du conseiller national radical Ludwig Forrer, qui deviendra plus tard conseiller fédéral. Elle est refusée par référendum avec près de 70 % des voix. Cette première loi tentait d'établir en même temps une assurance accident obligatoire, selon un modèle proche de celui de la Suva, en combinaison avec une

assurance maladie. L'assurance obligatoire était prévue pour une majorité des personnes salariées et pour les soldats. L'assurance maladie devait verser les frais de traitement, ainsi que des indemnités de maladie, d'accouchement et de décès. La grande majorité du parlement soutenait la loi. L'opposition provenait d'une coalition composée des assureurs privés, qui craignaient perdre une partie de leur marché, de fédéralistes issus des milieux libéraux romands, et des caisses-maladie et mutuelles, craignant pour leur autonomie.

Après cet échec, le parlement a décidé de réduire la loi à une assurance accident obligatoire, en en faisant sortir l'assurance maladie. Le seul aspect de cette dernière qui restait dans la loi était un mécanisme de subventions pour des caisses-maladie privées qui offraient une assurance obligatoire pour les salarié·e·s, au niveau local ou cantonal. Cette loi a été approuvée en 1912. Elle constituait la base légale pour l'établissement de la Suva, mais aussi pour la création d'un système d'assurance maladie dominé par de petites caisses maladie privées.

Comment expliquer l'opposition d'une partie du patronat envers la LAMA ?

Le patronat profitait de l'ancienne loi sur la responsabilité civile, introduite en 1881. La loi renforçait la responsabilité civile de l'entrepreneur pour indemniser les salarié·e·s contre les accidents du travail. Le patronat commençait à s'assurer contre ces risques d'accident auprès des compagnies d'assurance privées. Pour que ces dernières indemnisent un accident, un lien de causalité entre le travail et l'accident devait être établi. Si la compagnie concluait à une grave négligence de la victime, son accident n'était pas indemnisé. En cas de litige, par exemple lorsque le lien de cau-

salité était contesté par l'employeur, les victimes étaient dans une position de faiblesse dans les procédures judiciaires. Ce système de responsabilité civile était donc très favorable au patronat. C'est la raison pour laquelle une majorité du patronat se montrait très critique envers les propositions d'établir une assurance accident obligatoire, et craignait surtout une augmentation des dépenses, et donc des primes d'assurance.

Quels sont les liens entre les volets « maladie » et « accident » de cette première assurance sociale suisse ?

Dans la première LAMA, en 1900, les liens étaient étroits, puisqu'un système d'assurance obligatoire était prévu dans les deux cas. Dans la deuxième loi, celle de 1912, les liens n'étaient plus aussi forts. Celle-ci proposait deux systèmes différents pour l'assurance accident (assurance obligatoire, gérée par une institution centrale) et l'assurance maladie (subvention pour des caisses offrant des plans d'assurance au niveau local ou cantonal).

Comment interpréter la place de l'assurance accident dans l'histoire de la Suisse ?

Pour la plupart des gens, la Suva a été la première assurance sociale. Elle représentait véritablement l'État social suisse, en attendant la création de l'AVS en 1948. Au niveau formel, la Suva est responsable de l'administration de l'assurance

accident au niveau national. Au-delà de cette fonction, elle a beaucoup investi dans la prévention des accidents. Le système financier de la Suva est construit pour avoir un effet positif sur la prévention dans le champ des accidents du travail. Les assuré·e·s (patron·ne·s et salarié·e·s) qui s'engagent dans la prévention et qui parviennent à réduire le nombre d'accidents peuvent profiter de primes réduites.

Par ailleurs, la Suva a également été importante pour diffuser l'idée d'un partenariat social entre patronat et classe ouvrière. Le conseil d'administration de la Suva est tripartite, avec une représentation paritaire des patron·ne·s et des ouvrière·s (et des syndicats), ainsi qu'une représentation de l'administration fédérale. Aujourd'hui la Suva est un peu à l'ombre de l'AVS. Mais, surtout dans le secteur industriel et dans l'industrie du bâtiment, elle est toujours très présente et considérée comme une institution importante.

Qu'est-ce que la nouvelle LAA de 1981 a changé par rapport à l'ancienne ?

La LAA de 1981 (en vigueur depuis 1984) a changé deux éléments de l'assurance accident obligatoire. Elle a d'abord élargi l'assurance obligatoire à toute·s les salarié·e·s, y compris dans le secteur tertiaire. La loi a ensuite libéralisé la gestion de l'assurance obligatoire, en autorisant les compagnies d'assurance privées comme presta-

taires de l'assurance accident obligatoire. Leurs activités étaient cependant limitées au seul secteur tertiaire. La Suva a ainsi perdu son ancienne position de monopole dans l'assurance accident, surtout dans le secteur tertiaire.

Quelles sont les spécificités du système suisse d'assurance accident en comparaison internationale ?

Le système suisse est efficace dans le domaine de la prévention des accidents de travail. Le modèle de réduction des primes récompense les métiers et les patron·ne·s qui investissent dans la prévention, et il le fait davantage que dans des systèmes comparables comme celui qui existe en Allemagne. L'idée du partenariat social, manifeste dans la composition tripartite du conseil d'administration de la Suva, est également plus forte que dans d'autres pays.

*Propos recueillis par
Antoine Chollet*

LE POING



Ce qui reste de direction à un **Parti socialiste français** en lambeaux mérite un poing pour sa décision d'exclure Gérard

Filoche. Pour un tweet maladroit, le représentant de l'aile gauche du parti est passé en cour martiale du parti et a été sommairement exclu. La différence avec le traitement réservé à un Manuel Valls, jamais sérieusement inquiété alors qu'il n'a cessé de faire voler en éclat son parti avec sa ligne politique raciste, est pour le moins frappante.

LA ROSE



Uri Avnery, cofondateur de Gush Shalom, reçoit la rose du mois pour ces propos au sujet de la décision de Donald Trump

de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël: «pour le dire avec retenue, une décision idiote. Les Arabes sont furieux, les Israéliens ne s'y intéressent pas vraiment, les princes et les laquais arabes à la solde des Américains sont profondément inquiets. Si des perturbations éclatent, elles risquent d'être balayées.»

Fiscalité

PF 17, c'est encore pire que prévu

Après le refus à 59,1 % dans les urnes du paquet fiscal de la 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE 3) en février dernier et une victoire importante de la gauche et des syndicats, le Conseil fédéral propose une nouvelle mouture intitulée sobrement «Projet fiscal 17» ou PF17 pour les initié-e-s. Ceci constitue d'ailleurs quasiment le changement le plus surprenant dans ce nouveau projet qui devrait entrer en vigueur en 2020. Car PF17, en l'état, n'est pas très différent de la RIE 3; il pourrait pourtant se révéler plus destructeur encore pour la population.

Disparition des NID

Signalons quelques modifications ou aménagements proposés: comme su-sucre à la gauche, les très controversées déductions des intérêts notionnels (NID) disparaissent, l'imposition des dividendes est augmentée à 70 % aux niveaux fédéral et cantonal pour les personnes physiques, le montant des prescriptions minimales des allocations familiales est fixé à 30 francs (ce qui n'aurait alors aucun effet sur plusieurs cantons qui proposent déjà davantage). Par ailleurs, la possibilité maximale de déduction, une fois tous les outils accumulés, est fixée à 70 % du bénéfice contre 80 % dans RIE 3, ce qui reste totale-

ment abusif. Les déductions pour recherche et développement sont maintenues et limitées à 50 % des dépenses. Elles sont optionnelles pour les cantons contrairement à la *patent box* qui leur est imposée dans une version OCDE-compatible. En réponse aux communes et aux villes qui s'étaient fortement mobilisées contre la RIE 3, le projet du Conseil fédéral impose aux cantons d'associer ces dernières aux retours sur investissement. Tandis que la part de l'Impôt fédéral direct (IFD) redistribuée aux cantons est fixée à 20,5 % (contre 21,2 % pour la RIE 3). La Confédération prévoit une perte de 750 millions de francs par an suite à l'entrée en vigueur du projet, sans compter les 180 millions qu'elle redistribuerait dès 2024 aux cantons à faible potentiel de ressources.

Triste tableau

Le tableau est donc loin d'être réjouissant à l'heure où la Confédération, sans avoir encore à essuyer les pertes de la réforme fiscale, coupe dans les budgets de la formation notamment. Du côté des cantons et des communes, la situation se présente également mal, car, ceux-ci sont vivement encouragés, plus encore que dans la RIE 3, à baisser l'imposition des bénéfices de toutes leurs entreprises. Ajoutez à cela une

compensation moindre offerte aux cantons et vous imaginerez l'ampleur des dégâts sur leurs finances. Les cantons se sont certes déclarés favorables à la nouvelle mouture et leur voix pèsera assurément sur les débats parlementaires prévus pour la session de mars 2018, mais leur soutien est conditionné au rehaussement de leur part sur l'IFD à 21,2 %. L'association des communes suisses (ACS) rejoint cette exigence. Les cantons demandent par ailleurs la possibilité d'introduire les NID de façon optionnelle; exigence taillée sur mesure pour le canton de Zurich – le plus gros contributeur à la péréquation cantonale – qui ne prévoit pas de baisser fortement son taux d'imposition (il héberge peu d'entreprises à statuts spéciaux), mais tient à pouvoir continuer d'offrir «quelques» privilèges à UBS, au Crédit Suisse ou encore à la Zurich Assurance.

Vers un nouveau référendum

Les désaccords au sujet de PF17 ne se limitent pas à cela, puisque la gauche et les syndicats se montrent très critiques, en particulier les seconds, tout comme une partie de la droite. Du côté d'économiesuisse ou de l'USAM, par exemple, on s'offusque de devoir «passer à la caisse» une fois de plus pour financer les allocations familiales et on dénonce avec véhémence l'augmentation de la taxation des dividendes. Du côté de la gauche, le PS demande une facture moindre pour la population et une nette augmentation de la taxation des dividendes sur le plan fédéral ainsi qu'une hausse du montant des allocations familiales notamment. La position des syndicats de l'USS n'est pas plus favorable au projet; ils exigent une compensation réelle des pertes par les entreprises et les actionnaires, pertes qui mettraient en péril les finances fédérales et cantonales, et donc les prestations publiques et l'ensemble de la population. Autant de menaces qui annoncent un probable nouveau référendum.



Urbanisme

«Fournir des outils pour une oreille critique»

*Composante centrale mais peu discutée de l'urbanisme actuel, la notion d'espace public sonore est au cœur des recherches de Juliette Volcler, chercheuse indépendante et auteure du récent *Contrôle*. Comment s'inventa l'art de la manipulation sonore. Rencontre.*

Comment en es-tu venue à travailler sur la critique sociale du son ?

J'ai commencé à m'intéresser au son au travers d'une radio associative et non commerciale à laquelle je participais, Fréquence Paris Plurielle. À cette même époque, vers 2005, apparaissaient dans les médias les premiers articles sur l'usage par la police de «canons à sons» dans les manifestations aux États-Unis (ce qui s'est avéré être le LRAD, *Long Range Acoustic Device*, «dispositif acoustique de longue portée»), sur l'usage de la musique comme moyen de torture à Guantánamo et sur un nouveau dispositif «répulsif antijeunes», le Mosquito.

L'émergence simultanée de ces trois dispositifs sonores, auxquels étaient à chaque fois attribués des effets qui me semblaient assez magiques, m'a intéressée. J'ai alors essayé de comprendre d'où sortaient ces armes acoustiques et si elles avaient une histoire, mais aussi de documenter les effets réels qu'elles pouvaient avoir. De fil en aiguille je me suis donc spécialisée sur ces questions, ce qui valait d'autant plus la peine que presque personne ne travaille sur le sujet, et encore moins avec une approche de critique sociale.

Comment définir la notion d'« espace public sonore » que tu proposes ?

Cette notion rejoint la réflexion actuelle sur l'idée de biens communs et sur le fait qu'ils sont à préserver, qu'il s'agisse du patrimoine culturel, de l'air ou de bien d'autres choses. Pour moi l'espace public sonore fait partie de ces biens communs, ou plutôt devrait en faire partie de manière plus explicite.

L'espace public sonore est pour l'instant un domaine moins qua-

drillé que l'espace public matériel tel qu'il existe aujourd'hui dans les villes et pour lequel il y a ambiguïté: s'agit-il de l'espace géré par la Ville (comme entité administrative), ou d'un territoire vraiment commun, à tout le monde? L'espace public sonore, qu'on pourrait définir comme l'ensemble des endroits où l'on n'est pas à l'intérieur de la zone de diffusion de quelqu'un en particulier et où il existe un entremêlement de pratiques et de situations sonores, demeure donc relativement ouvert. S'il est actuellement très largement dominé, dans les villes en tout cas, par les sons de la deuxième révolution industrielle, c'est-à-dire des sons de moteurs ou de roulements ferroviaires, ces sons-là sont amenés à s'atténuer fortement dans les années qui vont venir. Cela va refaire émerger tout un espace sonore disponible, qui commence déjà à se faire grignoter petit à petit par différents acteurs privés (ou publics mais défendant des intérêts privés, les collectivités territoriales par exemple): il y a donc un vrai enjeu à le penser maintenant et à faire entendre une autre voix, pour ne pas devoir ensuite courir derrière les industries et le privé qui se seront déjà partagé le gâteau de l'espace sonore et qui l'auront constitué en tant que marché.

Comme le disait Henry Torgue, compositeur et chercheur au laboratoire le CRESSON de Grenoble, il est important que l'espace public sonore ne soit pas entièrement occupé, rationalisé, compartimenté et attribué à différentes instances, mais au contraire qu'on y ménage des espaces, des silences, des moments d'où il puisse émerger de l'imprévu, qu'il demeure un lieu où il puisse y avoir au choix de la surprise, de la rencontre, du calme: tout ce qu'on y veut, ce que

l'ensemble des personnes qui le traversent à un moment donné y veulent.

Comment pourrait se développer un rapport émancipateur au son, à l'écoute ?

Je participe également à la revue de critique d'art sonore et radiophonique *Syntone*, et pour moi cela rejoint mon travail de critique sociale du son en contribuant au développement d'une culture de l'écoute, ce par quoi j'entends une mémoire et une conscience de l'histoire du son et de la création sonore, mais aussi de celle de l'environnement sonore, du son autre que strictement musical.

L'écoute est éminemment politique, et si le lieu de résistance aux enjeux des années à venir va effectivement être l'espace public sonore, je crois qu'il faut aussi le situer, beaucoup plus fondamentalement, au niveau de notre écoute. C'est le fait d'enrichir cette écoute et de la rendre toujours plus singulière qui va déjouer n'importe quel dispositif sonore, parce que tous les dispositifs sonores de masse se fondent sur une conception aberrante de l'humain, ou au moins très réductrice, qui postule une seule grande paire d'oreilles à un corps social uniforme, qui ferait réagir ce corps social de la même manière partout. C'est déjà faux aujourd'hui, mais il me semble important de contribuer à rendre ce postulat encore plus faux à l'avenir, c'est-à-dire de ne pas laisser notre écoute s'appauvrir parce que l'environnement sonore est appauvri par les différentes diffusions d'ordre industriel qui sont faites, et au contraire de travailler sans cesse à la rendre de plus en plus fine et aiguisée, pour mieux savoir agir dans l'environnement sonore et déjouer ses usages manipulateurs. C'est cela que j'essaie de fournir à travers mes livres ou mes chroniques, des outils pour le développement d'une oreille critique.

*Propos recueillis par
Gabriel Sidler*

À lire: Juliette Volcler, Le son comme arme. Les usages policiers et militaires du son, Paris, La Découverte, 2011; Contrôle. Comment s'inventa l'art de la manipulation sonore, Paris, La Découverte/La rue musicale, 2017. www.syntone.fr

Catalogne

Perspectives pour l'indépendance

La répression qui a frappé les Catalan·e·s le 1^{er} octobre dernier lors du référendum sur l'indépendance a rappelé aux plus ancien·ne·s les tristes pratiques d'une dictature militaire pas si lointaine. Retour sur un certain nombre d'éléments sociohistoriques constitutifs de la création de la nation espagnole et réflexion sur les perspectives du mouvement.

Le gouvernement central de Madrid n'a jamais intégré les expressions culturelles régionalistes qui existaient en Espagne avant le XIX^e siècle. Celles-ci ont toujours été réprimées par un nationalisme espagnol très réactionnaire.

À la mort de Franco, durant la «transition» de 1977-1978, les partis de gauche représentés au gouvernement (les socialistes du PSOE et les communistes du PCE) abandonnent le principe du droit à l'autodétermination au moment du débat constitutionnel et acceptent l'Art. 2 qui prévoit que «la Constitution est fondée sur l'unité indissoluble de la nation espagnole, patrie commune et indivisible de tous les Espagnols». Cette affirmation d'un nationalisme très centralisateur, marquée par une tendance peu démocratique, se construit contre les nationalités dites «périphériques» et s'accompagne de la reconnaissance des lieux de la mémoire franquiste.

Réponse légaliste de Madrid

Depuis l'essor du mouvement indépendantiste en 2010, en parallèle d'une crise économique et des mesures d'austérité sans précédent, Mariano Rajoy, qui accède à la tête du gouvernement espagnol en décembre 2011, est obnubilé par l'idée que ce qui n'est pas légal n'existe pas. Ce dernier n'a été capable de répondre que par la voix des tribunaux et par la répression au défi catalan. Les mesures d'exception imposées le 27 octobre dans le cadre de l'Art. 155 (suspension du Parlement et du Gouvernement catalan, incarcération de dirigeant·e·s politiques, etc.) constituent une crise historique du pacte de 1978.

Nicolas Levrat, directeur du département de droit international à l'Université de Genève, expli-

quait récemment dans *Le Temps*: «Nier le caractère démocratique et politique du processus indépendantiste, et le transformer en démonstration de force du pouvoir central, sous le couvert de la défense de la légalité constitutionnelle existante, c'est autant priver les citoyens catalans de leur droit à un projet national que retirer aux citoyens espagnols la charge d'assurer la poursuite du projet national existant, dans un cadre démocratique». Dans un contexte de crise de légitimité du gouvernement, le Parti Populaire (PP) utilise la question catalane pour reprendre la main et promouvoir un nationalisme espagnol belligérant contre la Catalogne.

Un mouvement protéiforme

S'il est vrai que le mouvement indépendantiste est principalement porté par la petite bourgeoisie radicalisée et les classes moyennes (alors que la grande bourgeoisie y est fortement opposée), les semaines électorales précédant le «1-O» marquent un tournant. De nombreuses «assemblées électorales» sont créées en défense des collèges électoraux, y compris dans les quartiers populaires de Badalona et Cornellà à Barcelone, caractérisés par une importante immigration espagnole. La nuit du samedi 30 septembre, plus de la moitié d'entre eux ont été occupés par des citoyen·ne·s, pour éviter que la police n'en bloque l'accès, l'acte de désobéissance civil le plus important depuis la transition. Autour, plus de 300 comités de défense du référendum se sont constitués dans le cadre d'un large processus d'auto-organisation de la société civile.

En plus de la lutte contre la répression étatique, ces comités sont à l'origine de l'ouverture du

Procès aux secteurs sociaux et syndicaux. Deux grèves générales ont été convoquées le 3 octobre puis le 8 novembre 2017, suite à l'appel lancé par les petits syndicats indépendantistes les plus combattifs, avec le soutien des mouvements sociaux et du mouvement étudiant, accompagnés des manifestations les plus massives depuis la fin de la dictature.

Quel projet social ?

Les élections du 21 décembre dernier, convoquées par le gouvernement espagnol, ont eu lieu alors que la moitié du gouvernement régional était incarcérée et l'autre moitié avait fui à Bruxelles. Par ailleurs, la propagande de l'État espagnol rend difficile l'émergence de sympathies et de solidarités auprès de la population espagnole.

La question nationale en Espagne est pourtant aujourd'hui la plus à même d'affaiblir le régime constitutionnel de 1978 et la monarchie, secteurs les plus conservateurs de l'État espagnol. L'issue de la «crise catalane» verra s'imposer, aussi bien au niveau régional que national, une démocratisation de la vie politique, ou au contraire la pérennisation de mesures répressives imposées par Madrid.

L'indépendance a une vocation de transformation sociale, qui implique bien évidemment une lutte entre ses différent·e·s actrices·eurs. Il faut pourtant rappeler que les tendances les plus progressistes en Espagne sont issues des régionalismes. En Catalogne, la gauche sociale a beaucoup plus de poids que dans le reste du pays. Dans le cadre du processus indépendantiste, celle-ci doit clairement revendiquer davantage de droits sociaux et chercher à créer une alliance forte avec les milieux populaires et les formations politiques qui les représentent dans le reste de l'Espagne. De même, la gauche espagnole a la responsabilité de soutenir le droit à décider de la population catalane, y compris le droit à la séparation, afin de déborder le cadre de 1978 et mettre en place un véritable processus constituant.

Talissa Rodriguez

Neuchâtel

Le vote sur la CCTsanté21 : « cachez ces liens que je ne saurais voir »

Le 26 novembre 2012 débutait un mouvement social à l'Hôpital de la Providence, face au refus du repreneur, le groupe privé GSMN, d'appliquer les conditions de la Convention collective de travail Santé21, pourtant obligatoire pour obtenir des missions publiques.



La grève, la plus longue de l'histoire du canton, se solda par le licenciement des grévistes et la Providence obtint, du fait de la fragilité du système hospitalier neuchâtelois, une dérogation aux conditions légales. Il a donc, pendant des années, pu pourvoir à des missions hospitalières publiques sans souscrire aux conditions-cadres prévues par la loi.

Cinq ans plus tard, jour pour jour, le 26 novembre dernier, la population neuchâteloise était appelée à voter sur le maintien de la CCTsanté21 dans la loi. La majorité de droite du Grand Conseil avait profité de la dernière session précédant les élections pour faire passer un projet visant à sortir la CCT de la loi. Les syndicats et la gauche ont lancé un référendum, qui, ayant abouti, a mené à la votation du mois passé.

Affiches mensongères

PLR et UDC, faisant campagne commune, donnèrent le ton en se répandant en affiches prétendant que la CCT engendrerait des surcoûts en ne distinguant pas le personnel soignant des jardinières-iers ou cuisinières-iers et serait responsable des primes LAMal élevées. Une affiche, deux

gros mensonges: tout d'abord, la CCT ne prévoit pas moins de neuf catégories professionnelles et sépare donc bel et bien les régimes salariaux entre les différents métiers. Ensuite, la LAMal ne prend en charge que les gestes médicaux. Il est donc parfaitement faux de vouloir lui imputer une influence sur les primes au prétexte de conditions de travail (horaires, repos, jours de congé, etc.) qui ne la concernent pas. Le deuxième mensonge était si grossier que, chose inédite, PLR et UDC imprimèrent une nouvelle affiche ne contenant plus cet argument.

Face à ces attaques mensongères, les partisan-e-s du maintien de la CCT dénoncèrent les liens entre plusieurs figures prééminentes du PLR et le groupe GSMN. Et il y a de quoi s'interroger, quand on voit par exemple que le Conseiller national Philippe Bauer est membre du conseil d'administration de l'entreprise ou que le chef du groupe parlementaire est un ancien membre de la direction de la Providence, depuis devenu « indépendant », créant une structure mandatée pour gérer les urgences de cet hôpital. Tous étaient en tête de gondole de la campagne, cherchant par tous

les moyens à enterrer la CCT. Et pour cause, la fameuse dérogation prendra fin cette année et GSMN devra alors se soumettre aux exigences de la CCT pour garder les missions publiques qui lui sont attribuées.

Les grévistes le disaient alors à qui voulait l'entendre: après elles-eux, ce sera au tour de l'hôpital public d'être attaqué par les appétits de GSMN. La présente votation leur a donné raison, l'offensive remettant en cause les conditions de travail de toute la branche.

Cynique GSMN

Le Conseil d'État a lui-même souligné que la CCT était fondamentale pour la stabilité du réseau de santé cantonal et qu'en ces temps mouvementés pour la politique hospitalière, il était vital de maintenir de bonnes conditions de travail. Mais cet argument n'allait pas freiner les ardeurs des relais politiques de GSMN. Antoine Hubert, jamais sujet à la pudeur, confessait à *L'Agefi* que « notre grand avantage est que certains cantons rencontrent aujourd'hui des problèmes de financement en raison du dysfonctionnement de leurs hôpitaux et des contraintes légales de financement hospitalier (DRG) ».

Le PLR, quant à lui, définitivement à court d'arguments, porta plainte contre les affiches dénonçant ses liens avec le groupe privé. Le président du groupe interpartitis contre la CCT, Damien Humbert-Droz, se livra à un bel exercice de tartufferie sur les ondes de la RTS, admettant ces liens, disant même les assumer, mais estimant que les afficher d'une telle manière dépassait les bornes.

Toujours est-il que la population trancha et décida par les scores sans appel de 76,55 % et 77,15 % de conserver la CCT dans la loi, refusant catégoriquement qu'on « Hubert-ise » la santé publique. Face au peuple, les grévistes de La Providence ont finalement obtenu gain de cause.

Mathieu Béguelin

YANNICK BUTTET VEUT CRÉER SA PROPRE MONNAIE



« Monnaie pleine » : le capitalisme sans dommages collatéraux ?

Depuis quelques années, il n'y a plus une réunion ou une assemblée lors de laquelle les questions de la monnaie et du crédit sont évoquées sans que ne surgisse un-e inévitable militant-e de l'initiative dite de la « Monnaie pleine », lequel nous explique doctement que celle-ci va régler tous les problèmes de l'économie d'un seul coup, briser le pouvoir des banques, favoriser l'économie et empêcher toute crise future. Pages de gauche a décidé de consacrer un dossier à cette question parce que cette initiative nous semble néfaste, et que ses militant-e-s sont en train non seulement de poser les problèmes à l'envers, mais de défendre des principes qui ne sont pas les nôtres.

La gauche combat l'indépendance des banques centrales, car elle souhaite en faire des instruments pour pouvoir mettre en place des politiques progressistes. L'initiative défend un principe rigoureusement inverse. Elle n'affaiblit les banques commerciales que pour mieux renforcer une banque centrale indépendante. La gauche soutient l'existence de banques en mains publiques comme les banques cantonales, l'initiative les briderait comme les autres établissements. Enfin, point tout à fait central même s'il peut paraître abstrait, la gauche ne pense pas que la monnaie soit ou puisse être neutre; elle est l'expression de rapports de force politiques avant d'être strictement économiques. Les réfé-

rences théoriques de l'initiative appartiennent au contraire à une tradition dans laquelle la politique monétaire doit être soustraite à toute influence politique. Cette initiative n'attaque pas le capitalisme ni ne cherche à le réformer en un sens keynésien (c'est-à-dire en faisant de la politique monétaire un levier essentiel de toute politique économique), elle ne vise qu'à protéger le capitalisme industriel contre le capitalisme financier, en faisant comme si les deux pouvaient être clairement séparés.

Et pourtant, malgré ces écarts béants, l'initiative « Monnaie pleine » plaît à gauche, dans le Parti socialiste et dans les syndicats, surtout en Suisse alémanique, comme Urs Helfenstein le montre bien ici même (voir p. 13). Ce n'est pas la première fois que certains secteurs de la gauche se retrouvent un peu perdus sur les questions monétaires. Dans les années 1930, les avocat-e-s du « Crédit social » avaient ainsi réussi à conquérir une partie des forces progressistes outre-Atlantique avec leurs arguments. Il est donc nécessaire de reprendre ces questions depuis le début. L'affaire n'est pas simple car nous souffrons généralement d'un grave déficit de connaissances sur cette thématique. Pour rendre la lecture du dossier plus aisée, nous l'avons donc accompagné d'un glossaire (p. 18) qui devrait permettre de clarifier certaines notions.

Les insuffisances de « Monnaie pleine »

L'initiative populaire fédérale « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! » dite initiative « Monnaie pleine » propose de modifier la Constitution fédérale et les articles consacrés à la Banque nationale suisse et à la politique monétaire.

DOSSIER Au cœur de l'initiative se trouve la volonté de réserver la création monétaire, aussi bien fiduciaire que scripturale (voir le glossaire) à la banque centrale et d'empêcher la création monétaire électronique. Aujourd'hui, la création monétaire par les banques privées via le crédit constitue plus de 90 % de la masse monétaire (le reste étant les billets et les pièces). Celle-ci est encadrée par les banques centrales à travers la fixation des taux directeurs, des taux de réserves obligatoires et des ratios de fonds propres nécessaires.

Pour les initiateur·e·s, leur texte devrait définitivement mettre fin à l'instabilité financière et aux bulles spéculatives au profit de l'économie réelle. Le fait de réserver toute création monétaire à la banque centrale créerait un cercle vertueux. Le système bancaire deviendrait plus sûr, la stabilité économique serait améliorée, la dépendance à la dette diminuée, l'économie réelle serait stimulée. D'autres effets positifs seraient escomptés, comme une réduction de la spéculation immobilière et une plus grande souveraineté économique, puisque seule la BNS pourrait prendre les décisions d'investissement importantes. La création monétaire pourrait également passer par l'attribution de sommes d'argent distribuées directement aux citoyen·ne·s et créditées sur leurs comptes individuels, ce qui contribuerait à stimuler l'économie réelle.

Les objectifs de l'initiative

Derrière un discours séduisant de prime abord, l'initiative révèle en réalité des objectifs qui ne correspondent pas du tout à ce que la gauche, toutes tendances confondues, défend s'agissant de politique monétaire.

Pour s'en convaincre, il suffit d'aller lire le site Internet de l'initiative, lequel met en avant trois objectifs. Premièrement, il s'agirait de « garantir de l'argent électronique aussi sûr que les pièces et les billets ». Cela signifie d'une part que les avoirs dans les banques doivent être garantis jusqu'au dernier franc. Aujourd'hui, en Suisse, cela ne concerne que les personnes disposant d'un avoir supérieur à 100'000 frs dans une banque, puisqu'il s'agit de la somme garantie par l'État en cas de faillite de celle-ci, c'est-à-dire une proportion très faible de la population, et en aucun cas les catégories populaires. Il s'agit d'autre part de lutter contre ce qui, précisément, ne rend pas très « sûrs » les pièces et les billets, à savoir l'inflation. Or l'inflation, on l'oublie souvent aujourd'hui, est ce qui affaiblit les rentier·e·s et par conséquent, pour autant qu'elle n'échappe pas à toute maîtrise, ce qui renforce les salarié·e·s.

Le second objectif propose « d'alléger les charges du contribuable », et se passe sans doute de commentaires d'un point de vue de gauche. « Monnaie pleine » a des relents assez forts de politique antifiscale, et partant, sous des dehors aguichants, avance des positions antiétatiques en considérant qu'il faudrait contracter la dette publique (alors qu'en Suisse, c'est plutôt l'inverse qu'il faudrait faire).

Le troisième objectif, « mettre en place une économie de marché sans privilèges », donne sa signification politique à l'initiative. C'est le retour du fantasme d'un capitalisme sans finance et dans lequel les banques ne rempliraient que des tâches techniques, d'une économie de marché égalitaire et dans laquelle la concurrence serait transparente. En bref, c'est l'idée que le capitalisme pourrait

fonctionner sans crise. Tout ceci relève malheureusement de l'illusion, car ni la finance ni les distorsions de concurrence ne sont des défauts du capitalisme, elles lui sont au contraire coextensives.

Lutte intracapitaliste

Cette initiative fait comme s'il était possible de se débarrasser des problèmes provoqués par une économie capitaliste sans dépasser ce mode de production. Que celui-ci soit réformable, améliorable, y compris sur des points tout à fait fondamentaux, nous n'en disconvenons pas, bien au contraire. Mais oublier que l'économie capitaliste, même réformée, « réencastrée » comme le disait Karl Polanyi, contrôlée, demeure une économie capitaliste avec tout ce que cela signifie, c'est commettre une erreur à la fois politique et économique.

À l'échelle européenne d'autres initiatives sont discutées telles que *positive money* ou *sovereign money* en Grande-Bretagne. Toutefois les insuffisances dans l'analyse sont les mêmes que celles observées pour « Monnaie pleine ». Elles postulent la neutralité de la monnaie, alors qu'elle est l'expression d'un rapport de force. Il n'y a pas de remise en cause du système capitaliste ni de la propriété privée des moyens de production.

Mathieu Gasparini



L'argent, c'est quoi ?

Cash, pognon, pèse, fric, oseille. On dit que les Inuits ont 50 termes différents pour la neige. Nous, c'est l'argent. Paradoxalement, si nous l'utilisons tout le temps, nous le comprenons mal.



DOSSIER La première distinction qu'il faut faire pour comprendre l'argent, c'est celle entre monnaie et valeur. Nous le comprenons bien : lorsque quelqu'un a un billet de 100 frs dans les mains, (presque) personne ne se réjouit de l'utiliser directement pour se chauffer ou s'habiller. En réalité, ce que nous voulons avec l'argent, c'est autre chose, qui a de la valeur pour nous. La vraie clé de la compréhension de la monnaie, est de savoir pourquoi quelqu'un accepte de me donner quelque chose qui a une vraie valeur (comme un repas), en l'échange d'un bout de papier qui n'en a pas en lui-même. Pour faire vite, la réponse est simple : la confiance.

De l'or à la confiance

Imaginez qu'il n'y avait pas d'argent. Par contre, il existerait une sorte de coffre-fort central, dans lequel vous pouvez aller stocker vos possessions. Vous allez donc y mettre votre nourriture si vous en avez trop pour le moment, et en échange de cela, on vous donne un papier qui atteste que vous disposez dans le coffre de ce que vous avez dépo-

sé. Ce mécanisme, c'est le même que celui de l'argent lorsqu'il était encore lié à l'or. Il était possible de « retirer » de l'or avec de la monnaie. Comme les gens considéraient que l'or avait une valeur intrinsèque, cela permettait d'avoir confiance en la valeur de l'argent. Aujourd'hui, il n'y a pas d'équivalent entre or et monnaie. La confiance est donc déplacée vers un autre acteur en réalité : l'état de droit. Votre pays garantit que la monnaie est un moyen de paiement. Le système économique des échanges, qui fonctionne, démontre que si on vous donne de l'argent, vous pourrez obtenir ce que vous voudrez plus tard.

Création monétaire

Si, tout à coup, les gens commençaient à refuser l'argent ou à en vouloir plus pour les mêmes biens et services, celui-ci perdrait immédiatement massivement de la valeur qu'on lui attribue. C'est ce qui peut créer de l'inflation, voire de l'hyperinflation. Une autre manière de faire perdre la valeur à l'argent, c'est bien entendu d'en créer. Si vous doublez la masse moné-

taire sans doubler la valeur des biens et services, l'argent perd de la valeur car plus de gens veulent le dépenser, mais il n'y a pas plus de choses à acheter. La question de la création monétaire est donc fondamentale. Qui peut créer l'argent ? En gros, en Suisse, seule la BNS (banque nationale) est habilitée à imprimer les billets et à créer de l'argent à partir de rien, dont elle peut faire crédit aux banques, ou qu'elle peut utiliser pour acheter d'autres monnaies d'autres pays par exemple.

Création monétaire privée ?

Contrairement à la BNS, les autres banques ne peuvent pas créer d'argent à partir de rien. Par contre, il est vrai qu'elles ont la possibilité de prêter de l'argent qui n'est pas à elles. Si vous déposez 1000 frs à la banque, celle-ci utilisera une partie de cet argent et le prètera à d'autres personnes. C'est d'ailleurs l'une des activités fondamentales des banques : regrouper l'épargne, évaluer l'opportunité d'investir l'argent, et tenter de rentabiliser à moyen ou long terme ces investissements. Une partie de cette rentabilisation revient, en théorie, aux personnes qui ont déposé l'argent. Ce mécanisme crée ce qu'on appelle le multiplicateur monétaire. Si vous déposez 1'000 frs et la banque en prête 800 frs, la personne à qui on prête l'argent le mettra à la banque ou achètera quelque chose et le vendeur mettra l'argent à la banque. La banque aura donc un dépôt de 800 frs, et elle prètera une nouvelle partie (par exemple 640 frs). Avec 1'000 frs déposés, il y a du coup une certaine quantité de monnaie qui circule. Évidemment, cette quantité est limitée par deux faits importants : l'impossibilité pour les banques de prêter une trop grande partie de leurs dépôts, et les exigences concernant les fonds propres des banques. Une part de l'argent qu'elles prêtent doit leur appartenir, et cela a été augmenté récemment suite à la crise bancaire. Le vrai problème n'est pas l'existence de l'argent en soi, mais le fait qu'on peut en tirer profit, et que ce profit est très, très mal réparti.

Samuel Bendahan

La Banque nationale et la politique du franc fort

La défense de la puissance de la monnaie suisse constitue un axe cardinal de la politique fédérale depuis cent ans. Mise en perspective des fondements et enjeux de cette politique.

DOSSIER Il a fallu à la Suisse traverser, à partir de 1848, des décennies de turbulences monétaires, s'affranchir de la tutelle de la finance parisienne, créer la Banque nationale suisse (BNS) en 1907 après de longs débats acharnés avant que le franc suisse n'acquière sa puissance actuelle.

À la sortie de la guerre de 14-18, les dirigeants du « bloc bourgeois » aboutissent à un choix essentiel pour le développement du capitalisme helvétique : faire de la robustesse et de la stabilité du franc ainsi que de l'indépendance de la BNS un enjeu crucial. Cette politique du franc fort basée sur une défense sans concessions d'un taux de change fixe lié à l'or constitue désormais la pierre angulaire d'une triade orthodoxe bourgeoise, dont les deux autres piliers sont la poursuite d'une politique financière dure axée sur une fiscalité clémente pour les hauts revenus, les grandes fortunes et les capitaux étrangers, ainsi que sur une politique des salaires très conservatrice voire ouvertement restrictive.

L'épreuve de feu de cette politique a lieu pendant la crise des années 1930. Provoquant un chômage de masse, l'appauvrissement d'une partie importante de la population ainsi que l'effondrement de l'industrie d'exportation et du marché intérieur, cette crise est également une période pendant laquelle le franc suisse s'affirme comme une des devises les plus convoitées au monde car la BNS est une des dernières banques centrales à dévaluer le cours de sa monnaie.

Crises du passé : de Bretton Woods à l'Euro

Cette force se consolide pendant la Seconde Guerre mondiale qui voit la devise helvétique – unique monnaie librement convertible – servir à la fois les intérêts de l'Axe et des Alliés.

L'avènement du système monétaire de Bretton Woods dès 1944 sous l'hégémonie du dollar américain renforce encore cette position.

La puissance de la devise helvétique devient d'ailleurs telle que la BNS s'affranchit comme premier pays de Bretton Woods en 1973. À partir des années 1970, l'obstination des gardiens de la monnaie de ne rien entreprendre pour lutter contre l'appréciation du franc fort, provoque des confrontations dures entre la majorité bourgeoise et la gauche politique et syndicale, notamment pendant les années 1990 où la suppression d'au moins 200 000 emplois industriels est directement imputable à la BNS.

Crise du présent

L'introduction de l'Euro au début des années 2000 ne modifie pas les fondements de la politique monétaire suisse. Depuis 2008, le franc fort doit à nouveau faire face à une crise internationale majeure alors que les finances publiques helvétiques continuent à compter parmi les plus solides au monde. Poursuivant une attitude un peu plus interventionniste afin d'atténuer le choc de la crise sur l'emploi et l'économie réelle, les dirigeants de la BNS maintiennent jusqu'en janvier 2015 un taux de change plancher face à l'Euro. L'abandon de ce plancher a provoqué beaucoup de débats et de critiques et détruit quelques dizaines de milliers d'emplois. Sur le fonds, cette décision s'inscrit dans la continuité de la politique du franc fort même si l'on peut en constater, pour la première fois, une certaine inflexion.

« Monnaie franche », « monnaie pleine »

Sur le plan intérieur, la politique de la BNS a fait l'objet de deux types de débats depuis ses

origines. Il y a d'une part les tensions régulières en temps de crise entre les grandes banques et les banques privées, d'un côté, et une partie de l'industrie d'exportation et les syndicats, de l'autre, qui tournent autour du degré admissible de la force extérieure du franc. C'est le conflit classique entre la place financière (« *Finanzplatz* ») et l'économie réelle (« *Werkplatz* »).

D'autre part, il y a eu plusieurs tentatives de changer fondamentalement le rôle de la BNS. Ainsi, l'« initiative monnaie pleine » sur laquelle nous voterons prochainement – et dont les visées fantaisistes sont vouées à un échec retentissant devant le peuple – trouve, par exemple, un lointain écho dans les années 1930 quand le « mouvement pour la monnaie franche » cherchait à rattacher le rythme de création de la monnaie par la BNS à l'évolution de l'indice des prix.

Philipp Müller, historien



L'initiative en débat

Pour discuter de l'initiative « Monnaie pleine », nous avons réuni Daniel Lampart, économiste en chef à l'Union syndicale suisse et membre du Conseil de la Banque nationale suisse, qui s'y oppose, et Sergio Rossi, professeur de macroéconomie et d'économie monétaire à l'Université de Fribourg, qui la soutient, avec quelques réserves toutefois.



Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS.

DOSSIER *Qu'est-ce qui explique votre soutien et votre opposition à cette initiative ?*

Sergio Rossi (SR): L'initiative « Monnaie pleine » repose sur une conception théorique erronée de la monnaie, supposant que celle-ci est créée avec un pouvoir d'achat positif, et que sa création est par conséquent un privilège qui ne devrait appartenir qu'à la Banque nationale (BNS). C'est une conception erronée car la monnaie n'a de valeur que suite à son émission lors de la rémunération des travailleuses-eurs. La monnaie doit être comprise comme l'instrument de mesure purement numérique du résultat du travail.

Ce que l'initiative avance de positif en revanche, et c'est la raison pour laquelle je la soutiens, après bien des hésitations, c'est qu'elle met en lumière un élément essentiel, à savoir que les banques sont à l'origine de l'émission de monnaie par les crédits qu'elles octroient à n'importe quel acteur économique. Et elles le font sans qu'il y ait au préalable de dépôt bancaire pour financer ces crédits. Ce ne sont donc pas les dépôts qui financent le crédit, mais le

crédit qui donne lieu à des dépôts bancaires.

Daniel Lampart (DL): Je pars quant à moi de considérations pratiques sur ce sujet, en me demandant quelles seraient les conséquences de cette initiative pour les salarié-e-s. Elle empêcherait des crises bancaires dans des situations où un grand nombre de client-e-s souhaite retirer son argent en même temps. Mais les éléments qui ont été à la source des crises de ces dernières années relèvent du crédit, et ce problème n'est que marginalement traité par l'initiative.

Pour les épargnant-e-s, l'initiative signifierait que les comptes ne rapporteraient plus d'intérêts. Dans des périodes marquées par une inflation, cela conduirait à une perte de pouvoir d'achat. Et il y aurait aussi de fortes limites pour retirer l'argent des comptes d'épargne, ce qui inciterait les client-e-s à placer leurs économies dans d'autres devises, par exemple en euros.

Par ailleurs, la stabilisation de la conjoncture par le contrôle de la masse monétaire en circulation ne fonctionne pas de manière satisfaisante, ce que nous montrent les mauvaises expériences en Suisse dans les années 1980 avec un tel instrument de politique monétaire. Puisque trois-quarts des francs suisses sont échangés sur des marchés internationaux, il faut contrôler les marchés des devises avec d'autres instruments.

D'un point de vue syndical, il faut donc rejeter cette initiative.

Quel contrôle des investissements l'initiative introduirait-elle ?

SR: L'investissement demeurerait un choix de l'entreprise, et le crédit demeurerait un choix des banques. Cependant, si la banque n'avait pas suffisamment de fonds

prétables pour accorder un crédit, elle devrait demander à la BNS de lui ouvrir une ligne de crédit. Dans ce cas de figure, la BNS lui accorderait ce que l'on nomme précisément de la « monnaie pleine », la banque ayant ensuite la responsabilité de se la faire rembourser par l'entreprise ayant contracté le crédit.

DL: Il est impossible de savoir comment ce nouveau système fonctionnerait car nous n'avons aucune expérience existante. Le premier problème me paraît surtout être le changement de système, l'initiative prévoyant de le faire en deux ans seulement!

SR: La période de transition est un problème à régler, mais qui est marginal. Cette initiative vise à éviter l'apparition de crises financières systémiques, car l'origine de ces crises se trouve dans les crédits bancaires, et le fait que les banques accordent des crédits pour des activités non productives. Comme pour l'AVS ou le droit de vote des femmes, ce sont des batailles de longue haleine. Un jour, nous aurons un système monétaire ordonné. Aujourd'hui nous ne l'avons pas, et cette initiative est une première tentative d'y arriver, notamment en faisant comprendre à tout le monde ce que c'est que la monnaie.

DL: Je suis d'accord d'attribuer aux crédits bancaires la source des crises financières, mais je ne pense pas que l'initiative permette d'éviter des crises de crédit futures.

Pourquoi ne pas revenir à des solutions keynésiennes pour lutter contre les crises ?

SR: L'initiative ne se situe pas du tout du côté de Keynes, mais s'inscrit dans la tradition de Milton Friedman et de l'école de Chicago, c'est-à-dire de ceux que l'on appelle les monétaristes.

DL: Régler la gestion de la masse monétaire dans la Constitution fédérale me paraît être une très mauvaise solution, car les expériences passées ont toujours été mauvaises. De plus, cela pourrait peut-être fonctionner au niveau théorique, dans un pays séparé du reste du monde, mais ce n'est pas le cas de la Suisse.

L'autre problème est celui des taux de change. Je ne connais aucune étude qui montre que nous puissions vraiment contrôler

les taux de change avec la masse monétaire. Il faut d'autres instruments, notamment celui des taux d'intérêt, ou celui du taux plancher par exemple. Avec le système proposé par l'initiative, nous courons le danger d'une plus grande instabilité économique, qui menacerait l'emploi. De plus, si ce système fonctionnait, l'effet le plus immédiat serait une forte appréciation du franc suisse (ou une dépréciation dans le cas contraire).

Diriez-vous que la « monnaie pleine » est une réforme anticapitaliste ?

SR et DL: Non!

Est-ce que le débat posé par cette initiative ne laisse pas de côté d'autres questions plus importantes ?

SR: Nous faisons face à deux problèmes politiques principaux aujourd'hui: la répartition inégale des richesses d'une part, et la nécessité d'une économie durable de l'autre. Dans le premier cas, les activités bancaires font enfler le secteur financier et affaiblissent du même coup les travailleuses-eurs au profit des capitalistes. Or l'enrichissement de ces derniers ne « ruisselle » pas dans l'économie réelle, nous le savons bien. Si nous revenions à un système, pas forcément sous la forme de la « monnaie pleine » d'ailleurs, dans lequel l'octroi des crédits par les banques pour des opérations de spéculation financière serait limité, la répartition des richesses serait moins inégalitaire, ce qui augmenterait également la cohésion sociale.

S'agissant de la durabilité des activités économiques, les banques soutiennent aujourd'hui des activités extrêmement polluantes (pétrole, etc.), pour autant qu'elles soient rentables, ce qui se fait au détriment à la fois des droits humains et de l'environnement. Cette initiative cherche également à limiter l'impact nuisible des activités économiques sur l'environnement, notamment parce que l'État et la BNS pourraient fixer des critères de durabilité lors de l'attribution des crédits (ce qu'ils ne font pas actuellement).

DL: S'agissant de la répartition des richesses, il y a des questions qui se posent. Les initiant-e-s nous disent que l'augmentation de la masse monétaire permettrait à l'État d'avoir davantage d'argent

pour ses investissements ou pour des dépenses sociales. Mais à la fin, il s'agit d'un impôt sur l'argent. Cependant, en Suisse, avec les majorités politiques que nous connaissons, le plus probable est qu'un tel impôt remplace d'autres impôts, notamment ceux sur le revenu ou sur les profits. L'initiative sera présentée comme un projet social, alors que je pense à l'inverse qu'elle aurait aussi des effets négatifs sur ce plan-là, du fait de l'instabilité qu'elle provoquerait.

Si nous reconnaissons que la monnaie n'est pas neutre, quelles sont les forces sociales qui soutiennent cette initiative et quels intérêts poursuivent-elles ?

SR: On trouve autant de définitions de la monnaie qu'il y a d'économistes, donc la question est difficile. Je ne vois aucun parti ou aucune force politique particulière derrière l'initiative « Monnaie pleine », qui provient de la société civile. Autant les partis de droite que de gauche y sont opposés.

Aujourd'hui, si une banque fait faillite, les avoirs sont garantis jusqu'à 100 000 francs, alors que l'initiative les garantirait intégralement en ce qui concerne les dépôts à vue, ce qui serait un avantage pour la classe moyenne.

En outre, je rappelle que l'initiative ne traite pas seulement de la question des paiements, mais avant tout de celle du crédit bancaire. Son objectif vise à mettre le pouvoir des banques dans une cage, pour faire en sorte qu'il y ait un essor de l'économie réelle, et notamment des PME, de telle sorte à augmenter le niveau d'emploi.

DL: La position syndicale est assez simple. Nous ne discutons pas sur la monnaie en tant que telle, mais sur le pouvoir d'achat, et donc sur une politique monétaire qui a pour objectif d'augmenter ce dernier. Elle devrait viser le plein-emploi, comme aux États-Unis.

Il faudrait absolument que nous tirions un bilan de la politique monétaire conduite par la Suisse depuis dix ans, car la BNS et le Conseil fédéral ont fait des erreurs. Mais dans le même temps, penser que l'on puisse agir à partir de la monnaie relève à mon sens d'une illusion.

Aujourd'hui, mon inquiétude principale s'agissant des banques, ce seraient plutôt les attaques de



Sergio Rossi, professeur de macroéconomie et d'économie monétaire à l'université de Fribourg.

l'OCDE contre les banques cantonales et la garantie de l'État qui les accompagne. En ce sens, je serais par exemple favorable à étendre ce système au niveau de la BNS, en autorisant les particuliers à ouvrir des comptes chez elle.

Quelles réformes alternatives pourrait-on imaginer ?

DL: Il faudrait réfléchir à changer les objectifs de la BNS, comme je l'ai dit plus tôt, en lui demandant de garantir le plein-emploi et la stabilité de l'économie. Il faudrait également améliorer la régulation des banques grâce à des prescriptions plus élevées sur leurs fonds propres. Enfin, il serait important de consolider les garanties concernant les avoirs des épargnant-e-s, en développant par exemple le modèle des banques publiques ou de PostFinance.

SR: J'avais proposé aux initiant-e-s de ne pas passer d'un extrême à l'autre, en permettant aux banques d'octroyer des lignes de crédit qui ne reposent sur aucune épargne préalable, mais uniquement lorsqu'elles servent à financer de nouvelles productions. Cela permettrait de limiter drastiquement les crédits bancaires pour des activités qui ne produisent rien, comme la spéculation financière ou immobilière. Les crédits pour ces dernières activités ne pourraient être accordés que si une épargne préalable les couvre. Il s'agirait ainsi de dégonfler la sphère financière, et de la rendre instrumentale à l'activité économique réelle.

Propos recueillis par Antoine Chollet

Le tournant néolibéral



DOSSIER Chaque automne, la Banque de Suède s'invite dans la distribution d'un prix, connu comme «prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel». Ce prix a été décerné la première fois en 1969 (1901 pour les autres prix créés par Alfred Nobel, lui-même un social-démocrate).

Un livre écrit par les chercheurs Avner Offer et Gabriel Söderberg propose de faire

l'histoire de ce prix en revenant en particulier sur les conditions de création de ce prix. La thèse principale des auteurs est que ce prix participe depuis sa création à la délégitimation de la social-démocratie au profit de l'idéologie néolibérale. C'est bien dans un contexte de tensions entre le gouvernement social-démocrate et la banque centrale suédoise au sujet du rôle de cette dernière et de la politique économique à mener que ce prix a été créé.

Comment un prix pourrait-il participer à ce projet? Pour la simple raison que la foi dans les marchés vient de la discipline économique et qu'un prix Nobel donne une autorité scientifique. Statistiquement, les prix ont majoritairement été décernés à des tenants de l'idéologie néolibérale.

Le comité mis en place par la Banque centrale de Suède a attribué le prix à 77 lauréats, dont :

- 29 sont de l'Université de Chicago, soit 37 % du total.
- 80 % sont américains et 7 % ne sont pas occidentaux.
- Une seule femme (Elinor Ostrom, en 2009) a eu le prix.

Le dernier récipiendaire en date, Richard H. Thaler, ne dénote guère. De nationalité américaine, issu de l'École de Chicago, disciple de Milton Friedman, il est connu pour ses travaux sur les mécanismes psychologiques et sociaux à l'œuvre dans les décisions des consommateurs ou des investisseurs. Il promeut notamment le concept de «nudge», qui prétend que les individus en se rassemblant peuvent éviter l'intervention forcément nuisible de l'État.

Ces prix Nobel sont un des processus institutionnels qui permettent à l'idéologie néolibérale de prospérer, ce qui est d'autant plus inquiétant que, comme le disent les auteurs, «dans le monde académique, les économistes font partie des rares qui aspirent à dire comment la société doit être gérée». Et leur impact a été puissant et réel pour imposer ce tournant du marché.

Mathieu Gasparini

À lire : Avner Offer, Gabriel Söderberg, The Nobel Factor. The Prize in Economics, Social Democracy and the Market Turn, Princeton UP, 2016.

Dans la Constitution fédérale

Art. 99 Politique monétaire

1. La monnaie relève de la compétence de la Confédération; le droit de battre monnaie et celui d'émettre des billets de banque appartiennent exclusivement à la Confédération.

2. En sa qualité de banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse mène une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays; elle est administrée avec le concours et sous la surveillance de la Confédération.

3. La Banque nationale constitue, à partir de ses revenus, des réserves monétaires suffisantes, dont une part doit consister en or.

4. Elle verse au moins deux tiers de son bénéfice net aux cantons.

Initiative Monnaie pleine (extraits)

Art. 99 Ordre monétaire et marché financier

1 La Confédération garantit l'approvisionnement de l'économie en argent et en services financiers. Pour ce faire, elle peut déroger au principe de la liberté économique.

2 Elle seule émet de la monnaie, des billets de banque et de la monnaie scripturale comme moyens de paiement légaux.

Art. 99a Banque nationale suisse

1. En sa qualité de banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse mène une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays; elle gère la masse monétaire et garantit le fonctionnement du trafic des paiements ainsi que l'approvisionnement de l'économie en crédits par les prestataires de services financiers. [...]

3. Dans le cadre de son mandat légal, elle met en circulation, sans dette, l'argent nouvellement émis, et cela par le biais de la Confédération ou des cantons ou en l'attribuant directement aux citoyens. Elle peut octroyer aux banques des prêts limités dans le temps.

Pas d'unanimité au PS

Cette contribution est consacrée à la position du PS à l'égard de l'initiative « monnaie pleine » et à la campagne en Suisse alémanique. Éclairage de Urs Helfenstein, du PS Zurich.

DOSSIER Je commencerai par la base puis examinerai le positionnement de nos camarades au niveau du canton et du secrétariat central ainsi que du groupe aux chambres fédérales.

À titre d'exemple pour la base, j'ai pris ma propre section (Zurich, *Kreis 5*) et j'ai constaté avec étonnement durant mes recherches que nous avons récolté des signatures pour cette initiative sur nos stands ! Même si cela n'est peut-être pas représentatif des autres sections, il est sans doute possible d'affirmer que la base électorale qui soutient cette initiative vient plutôt de la gauche. J'ai également été frappé par le nombre de prises de position en faveur de l'initiative venant des rangs de la gauche sur les réseaux sociaux (les opposant·e·s étant rares).

La base divisée

Regardons ensuite ce qu'il en est au niveau de la commission de politique économique et financière du PS canton de Zurich. Cette commission est en quelque sorte l'équivalent cantonal de la commission spécialisée « économie et finance » (CEF) du PS Suisse.

La commission cantonale a discuté de l'initiative pour la première fois en 2011, et régulièrement depuis. En résumé, on peut dire qu'environ la moitié des membres de cette commission voit l'initiative d'un assez bon œil alors que l'autre moitié est plutôt critique.

Parmi les membres de la commission opposés à l'initiative, on trouve notamment les trois représentant·e·s du PS au sein du conseil de banque (ou d'administration) de la Banque cantonale zurichoise (ZKB). L'association des Banques cantonales suisses a publié un document intitulé « argumentaire contre l'initiative monnaie pleine » auquel les représentants du PS au conseil d'administration de la ZKB notamment ont contribué.

Par ailleurs, le représentant socialiste au directoire de la ZKB, composé de trois personnes, s'est exprimé contre l'initiative monnaie pleine le 14 décembre 2016 devant la CEF.

Le secrétariat central à Berne indiquait à la mi-novembre 2017 qu'il était encore trop tôt pour dire quel serait au final le mot d'ordre du PS. Les objectifs des initiant·e·s sont en soi dignes d'être soutenus, mais ils sont extrêmement difficiles à communiquer car la quasi-totalité des votant·e·s est dépassée par les questions de politique monétaire.

En ce qui concerne les camarades que l'on entend à l'échelon national, je n'ai pas eu connaissance de prise de position dans les médias ni sur les réseaux sociaux. Je présume que personne ne souhaite se brûler les doigts, à savoir s'aliéner les initiant·e·s et leurs soutiens qui sont, comme dit plus haut, politiquement proches de la base électorale du PS.

Rejet par le groupe socialiste

Le 28 novembre 2017 est finalement tombé le communiqué de presse du PS Suisse. Le groupe socialiste rejette l'initiative à une large majorité. Une refonte complète du système financier et monétaire serait trop risquée, le pouvoir de la BNS serait trop considérablement renforcé et l'initiative ne réduirait pas l'instabilité des marchés financiers.

Le groupe socialiste soutient toutefois à l'unanimité le contre-projet direct qui prévoit d'imposer un taux de fonds propres de 10 pourcent à l'égard des banques d'importances systémiques. L'objectif d'atteindre un système financier stable pourrait ainsi être atteint plus efficacement.

Certes, le groupe socialiste reconnaît que l'initiative poursuit un but louable, soit stabiliser les marchés financiers et empêcher les bulles spéculatives. Elle implique toutefois des

risques incalculables. Le groupe socialiste voit d'un mauvais œil le fait que l'initiative « Monnaie pleine » donne beaucoup plus de pouvoir à la BNS. En effet, le contrôle démocratique de la BNS resterait insuffisant. Le groupe socialiste regrette aussi que l'initiative ne supprime pas réellement l'instabilité des marchés financiers et ne permette pas d'éviter à l'avenir de nouvelles crises financières. Et enfin, l'initiative n'interdit pas de se reporter sur d'autres devises.

Soutien critique de Denknetz

On pourrait ajouter beaucoup de choses sur le positionnement du PS. Ainsi, le *think tank* Denknetz, proche du PS, écrivait récemment, dans une contribution de plusieurs pages qu'il vaut la peine de consulter, que « le contenu concret de l'initiative monnaie pleine ne mérite certes pas, d'un point de vue progressiste, un soutien sans réserve, mais bien un soutien critique » (disponible en ligne).

En fin de compte, l'on trouve partout au PS, de la base à la direction, des soutiens de l'initiative, mais qui sont numériquement minoritaires. Et tandis que je termine cet article, l'emballement médiatique autour du *bitcoin* bat son plein.

*Urs Helfenstein
Ancien coprésident de la CEF
du PS Canton de Zurich*

Glossaire

Argent: de manière impropre, tout moyen de paiement reconnu au sein d'un groupe social déterminé. Tire son nom de la référence au métal précieux qui justifiait que l'on s'en serve en raison de la contre-valeur qu'il incorporait. Correspond au terme allemand *Geld*, utilisé dans le titre de l'initiative « monnaie pleine » (*Vollgeld-Initiative*).

Billet de banque: une des formes de la monnaie fiduciaire (cf. ci-dessous). À l'origine, un titre attestant que la banque a pris en dépôt la valeur qui y figure et s'engage à la remettre au porteur du titre à première réquisition. Ce lien entre valeur en dépôt et montant inscrit sur le billet est depuis longtemps inexistant, mais imprègne encore la représentation du système monétaire. En allemand *Banknote*.

Dépôt à vue: désigne le fait que le montant déposé sur un compte en banque peut être retiré à tout moment (« à vue »), par opposition aux dépôts « à terme ». Les comptes courants des particuliers et des entreprises sont des comptes « à vue », par opposition à d'autres types de comptes (épargne, plans de prévoyance, etc.) où l'argent déposé ne peut pas être retiré librement et en tout temps.

Devise: le nom de l'unité monétaire propre à un État ou un groupe d'États. On parle de devise lorsqu'il s'agit de désigner une monnaie étrangère que l'on échange contre une monnaie nationale sur le marché des changes.

Fonds propres: les banques commerciales prennent des avoirs en dépôt et octroient des crédits. Elles peuvent octroyer des crédits dont les montants sont largement supérieurs à leurs avoirs. Afin d'éviter le risque de faillite bancaire, les banques doivent toutefois garantir en tout temps qu'elles possèdent un certain niveau d'avoirs leur permettant de faire face à leurs obligations (en particulier restituer les dépôts). Les taux de fonds propres ont été relevés dans le sillage de la crise financière de 2008 (critères dits de « Bâle III »).

Monnaie: les définitions sont nombreuses et varient avec le temps. C'est l'unité de valeur définie par l'État (quand elle a cours légal) qui sert aux échanges économiques. Le système monétaire est essentiellement fondé sur l'existence d'un État de droit qui l'organise et garantit la validité de sa monnaie dans les échanges économiques. Correspondant au terme allemand de *Währung*.

Monnaie fiduciaire: la monnaie d'un État incorporée dans un objet matériel (billet de banque ou pièce de monnaie), ou les « espèces ». La valeur de cet objet ne correspond pas à sa valeur intrinsèque, mais à la confiance que l'on peut avoir dans la valeur indiquée sur cet objet (on croit qu'un billet de 100 fr. vaut effectivement cent francs), d'où le terme de fiduciaire (étymologiquement, la confiance). Correspond au terme allemand de *Bargeld*.

Monnaie scripturale: toute expression d'une certaine quantité de monnaie d'un État qui n'est pas incorporée dans un objet matériel, mais qui s'exprime dans des livres de comptes ou sous toute forme dématérialisée. En particulier, les crédits bancaires s'expriment sous forme d'écritures dans des comptes. En octroyant un crédit sans disposer d'un dépôt équivalent, les banques commerciales « créeraient » ainsi de la monnaie. Correspond au terme allemand de *Buchgeld*.

Pièce de monnaie: chacun sait ce que c'est... Mais on emploie souvent improprement les termes « argent » ou « monnaie » pour désigner la pièce de monnaie, alors que ces derniers termes ont une acception beaucoup plus large. Le terme allemand est *Münze*.

Politique monétaire: la politique monétaire désigne les modes d'actions qui agissent sur la masse monétaire en circulation. Il s'agit d'un élément central de la politique économique. La politique monétaire agit sur un grand nombre de paramètres de l'économie nationale (niveau des prix et taux d'inflation, niveau d'emploi, budget des ménages, par exemple). L'autre levier de politique économique est la politique budgétaire, qui agit directement sur la redistribution

des richesses produites. Selon les théories monétaristes, dont le théoricien le plus connu est Milton Friedman et l'école de Chicago, il serait nuisible à l'activité économique d'agir sur la politique monétaire. Ces théories s'opposent aux théories keynésiennes, pour qui la régulation des cycles économiques passe par une politique monétaire active. Depuis les années 1970, les théories monétaristes se sont imposées, impliquant notamment que la politique monétaire a été déléguée à des banques centrales indépendantes du contrôle du parlement. Avec l'introduction de l'Euro, les États membres de la zone euro ont même délégué la gestion de la politique monétaire à une institution supranationale, la Banque centrale européenne. L'indépendance des banques centrales, couplée à des politiques budgétaires restrictives, constitue un tournant historique par rapport aux politiques keynésiennes appliquées à la fin de la Seconde guerre mondiale, et sont parmi les instruments les plus significatifs du tournant néolibéral.

Taux directeurs: il s'agit d'un des instruments principaux de la politique monétaire. Schématiquement, l'argent placé sur les comptes ne reste pas dans la banque, mais est placé ou octroyé sous forme de crédits. Lorsque la banque doit restituer l'argent déposé (en principe, pour chaque opération de retrait d'un compte), elle doit disposer de fonds en conséquence. Pour ce faire, les banques se « refinancent » auprès de la banque centrale, qui accorde ainsi des lignes de crédits aux banques commerciales. Ces crédits sont soumis à un taux d'intérêt. Ils coûtent de l'argent à la banque. Les taux directeurs correspondent donc aux taux d'intérêt fixés par les banques centrales. Plus ils sont élevés, plus les banques doivent payer pour se refinancer. Accorder des crédits commerciaux leur coûte plus cher, ce qui entraîne une contraction du crédit. À l'inverse, des taux directeurs bas favorisent l'octroi de crédits bon marché, ce qui contribue à la relance de l'activité économique.

Taux d'intérêt: le taux que doit payer le débiteur d'un prêt pour emprunter une somme d'argent.

Le mythe du coffre-fort alpin

La rédaction de votre journal préféré n'a pas compté ses heures pour essayer de comprendre ce qu'est l'argent, ce qu'est la monnaie et ce qu'est la politique monétaire.

DOSSIER Premier constat, c'est compliqué. Définir ce qu'est la monnaie et la politique monétaire n'est pas politiquement neutre, le cadre légal est très complexe, et personne ne peut vraiment dire quelles seraient les conséquences de l'acceptation de l'initiative « monnaie pleine ».

Deuxième constat, l'initiative « monnaie pleine » fleure bon le réduit national. En bref, selon l'argumentaire, « un franc est un franc », et il suffirait d'en revenir au monopole de la banque nationale sur la création monétaire pour que le bon peuple suisse se réapproprie son argent. On ne s'étendra pas sur le solde de l'argumentaire, du type « on vous ment, vous pensez avoir de l'argent sur votre compte mais en fait non, ce sont les banques qui dirigent le monde en octroyant des crédits ».

Troisième constat, qui n'est pas nouveau, la politique monétaire est importante et mérite que l'on s'y intéresse sérieusement.

Cela étant, les banques commerciales ne mènent pas une

activité économiquement et politiquement « neutre ». L'initiative a le mérite de l'affirmer et de poser la question de la politique économique et monétaire. En ceci, elle prend le contrepied des théories monétaristes de l'école de Chicago qui, en réaction aux politiques keynésiennes interventionnistes, prétendent que toute intervention de l'État dans la politique monétaire serait néfaste.

Des défauts rédhibitoires

Toutefois, l'initiative souffre de défauts qui nous semblent rédhibitoires. Ainsi, elle ne remet pas en cause le principe de l'indépendance de la banque nationale. En conséquence, il est difficilement concevable que cette initiative atteigne un de ses buts annoncés, soit la reprise d'un contrôle citoyen de l'activité bancaire. Ce problème tient aussi à ceci que, quoiqu'en dise le comité d'initiative, les banques commerciales ne créent pas de « l'argent » hors de tout cadre étatique. Des instru-

ments de régulation existent, mais il faut une volonté politique d'en faire usage.

En fin de compte, l'initiative « monnaie pleine » prend les problèmes par le mauvais angle. Elle promeut une vision caricaturale du rôle de la banque nationale comme seule émettrice d'argent, dans la droite ligne d'images d'Épinal d'un peuple suisse conscient de la « vraie valeur des choses », qui préfère avoir du « bon argent sous son oreiller » plutôt que de faire confiance à une finance internationalisée.

Si l'on souhaite une politique budgétaire et monétaire active, qui vise à atteindre le plein-emploi et améliore le pouvoir d'achat des ménages, il faut le dire et s'attaquer à ce qui empêche ces politiques, en premier lieu le principe de l'indépendance des banques centrales et les politiques monétaires axées sur la stabilité des prix. Si l'on veut lutter contre la spéculation sur certains biens ou limiter l'endettement des ménages, des mesures contraignantes pour la place financière ont été proposées. Or, l'initiative ne le fait pas, et c'est en ceci qu'elle ne nous convainc pas.

La rédaction



Livres

La Suisse, violente ?

L'historienne Carole Villiger vient de publier un ouvrage questionnant les usages politiques de la violence en Suisse dans la deuxième moitié du XX^e siècle, qui évoque tant les actions violentes de mouvements d'extrême gauche que celles de groupes d'extrême droite ou encore des séparatistes jurassiens. Entretien.



À lire: Carole Villiger, *Usages de la violence en politique (1950-2000)*, Lausanne, Antipodes, 2017

Pourquoi réfléchir aux usages de la violence en politique ?

Après un livre sur le mouvement de libération des femmes, j'ai voulu continuer à réfléchir à l'histoire des luttes politiques en Suisse et approfondir la question du répertoire d'action à disposition des mouvements en évoquant l'utilisation de la violence comme moyen de revendication.

Comme le discours dominant prétend qu'il n'y a pas eu de violences politiques dans l'histoire récente de la Suisse, j'ai d'abord dû me demander si c'était vraiment le cas, ou si ce n'était pas plutôt que l'histoire de cette violence n'eût jamais été faite. Après avoir constaté en dépouillant la presse de l'époque qu'il y avait bel et bien eu des violences politiques en Suisse aussi, j'ai également dû me défaire de l'idée que cette violence était uniquement liée aux mouvements d'extrême gauche, ce qui est loin d'être le cas.

Je suis donc partie d'une définition empirique assez large de la violence, pour pouvoir circonscrire les actions que j'analyserais

sans *a priori* sur les actrices-eurs concernés, car je voulais précisément démontrer qu'il n'y a pas de définition fixe de la violence politique, mais qu'elle varie en fonction du contexte, de qui a le pouvoir de définir l'autre comme violent et des représentations que l'on s'en fait.

Comment les autorités réagissent-elles face à ces protestations violentes ?

En étudiant une palette de mouvements politiques de différentes tendances, j'ai pu montrer que les autorités politiques ont eu un traitement différencié des actions violentes: les mouvements jurassiens ou l'extrême droite n'ont ainsi jamais été qualifiés de «terroristes», terme réservé à l'extrême gauche dans le discours de la police fédérale de l'époque, et c'est donc l'extrême gauche qui a été réprimée le plus durement. Cela s'explique en grande partie par le contexte de guerre froide et la peur que les autorités politiques avaient du communisme. Mais on remarque aussi qu'il y a parfois des différences d'appréhension au sein même de la police: dans les archives de la police fédérale, une même personne pouvait ainsi être qualifiée à Zurich de «terroriste» et à Genève de «dissident-e».

Pourquoi l'image d'une Suisse paisible et sans violence persiste-t-elle ?

La Suisse aime donner cette image de démocratie directe «modèle», de pays pacifié et non violent, alors que ça n'a jamais été le cas. Ce mythe justifie une sorte de déni, et renvoie vers l'extérieur tout ce qui le contrarie. C'est vrai pour les mouvements d'extrême gauche, longtemps perçus comme des satellites de l'URSS, mais aussi pour l'extrême droite: alors que son niveau de violence

en Suisse a été comparable à celui des pays voisins, on l'évoque souvent dans les médias comme une violence importée de *skinheads* allemands, qu'on ramène ainsi à «l'Est», voire à des personnes qui auraient mal vécu la chute du mur et développeraient donc un extrémisme de droite...

Le fait que des mouvements en arrivent à exprimer des exigences politiques par le biais d'actions violentes questionne la réalité de cette démocratie directe qui éviterait toute violence en proposant un pouvoir proche du peuple. Cela révèle que les outils disponibles pour exprimer une revendication ne fonctionnent pas, parce qu'une initiative populaire coûte très cher et qu'il est difficile de récolter les signatures sans l'aide d'un grand parti politique. La démocratie directe ne fonctionne que pour celles et ceux qui ont les moyens de s'en servir.

On constate dans ton livre qu'il y a eu plus d'activistes mort-e-s en prison que de personnes tuées par des groupes violents, que cela révèle-t-il de la violence d'État ?

Si je me suis interrogée sur les interactions entre les mouvements politiques et l'État, c'est aussi parce que cela permettait de montrer les raisons pour lesquelles un mouvement fait le choix de l'action politique violente à un moment donné, de voir ce qu'il y avait en amont, et ainsi de questionner la violence de l'État, qui est sinon difficile à circonscrire empiriquement.

J'ai voulu m'intéresser aux militante-s morte-s en prison, mais il est difficile d'avoir des chiffres exacts et de trouver des archives. Dans une affaire que j'ai étudiée, qui voit une jeune militante détenue dans des conditions difficiles se suicider en prison, les archives ont disparu, il y a un trou...

Mais cette violence-ci de l'État est identifiable et fait partie de la pointe de l'iceberg, comme la répression des manifestations. Il ne faut pas oublier toute la violence qui est invisible, notamment la violence de la surveillance politique, qui peut empêcher celles et ceux qui y sont soumis de trouver du travail ou un appartement.

Propos recueillis par Gabriel Sidler

Livres

La démocratie par en-bas

Yohan Dubigeon vient de faire paraître La démocratie des conseils, fascinante exploration de la pratique des conseils ouvriers à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles, issue de sa thèse de doctorat. Nous l'avons rencontré pour en parler avec lui.

Comment définir cette « démocratie des conseils » dont parle le livre ?

Une définition générale oppose une démocratie « par en bas » à une démocratie « par en haut ». Dans la première, le mouvement d'expression populaire est ascendant, la délégation verticale du pouvoir n'est que seconde et reste contrôlée par la base. Dans la seconde forme de démocratie, on suppose que l'origine du pouvoir se trouve dans ses détentrices-eurs; le peuple consent à renoncer à l'exercice réel de la souveraineté.

La cellule centrale de la démocratie des conseils est l'assemblée, réappropriée lors d'épisodes révolutionnaires. Dans mon travail, je me suis concentré sur une période allant de la Commune de Paris de 1871 aux suites du mouvement des conseils en Allemagne dans les années 1920. On voit alors que les conseils peuvent avoir un ancrage territorial, comme lors de la Commune, ou une base professionnelle, comme les soviets (qui est la traduction russe de « conseil ») en Russie en 1905 et 1917.

Sur quels principes politiques ces conseils reposent-ils ?

J'ai été frappé de constater que l'étude de ces principes est presque inexistante. Je distinguerais d'abord une extension horizontale de la démocratie, par la réappropriation collective de la question sociale, c'est-à-dire des inégalités sociales et économiques. Cette extension suppose l'autonomie et la capacité politique du grand nombre, postule l'égalité, et ne pense la délégation que dans un second temps, selon une règle de subsidiarité.

On trouve ensuite des principes plus concrets, notamment pendant la Commune, visant à exercer un contrôle vertical, du bas vers le haut. Parmi ceux-ci,

il faut mentionner les mandats impératifs ou semi-impératifs, l'encadrement du salaire des délégué-e-s, l'extension du principe électif dans la fonction publique, la révocabilité des mandats et le partage des informations – reddition des comptes d'une part et remontée des demandes populaires de l'autre.

Mais ces principes ne sont pas statiques et présupposent une dynamique populaire, de la naissance des conseils comme organes de lutte à leur transformation en organes de pouvoir.

Pourquoi faut-il réhabiliter cette tradition ?

C'est d'abord une question de fidélité historique. Ce courant conseilliste est très largement absent chez les historien-ne-s et les militant-e-s, alors même que les mouvements qu'on peut y rattacher ont été extrêmement importants.

Si l'on peut mentionner certain-e-s de ses théoricien-ne-s, notamment Anton Pannekoek, Herman Gorter ou Otto Rühle, ces mouvements ont surtout une base politique concrète. On oublie par exemple que le KAPD (Kommunistische Arbeiterpartei Deutschlands, de tendance « conseilliste ») était majoritaire au moment de sa scission avec le Parti communiste (KPD).

Les moments conseillistes forment un ensemble discontinu, mais il est toutefois possible de repérer le fil rouge d'une exigence, qui a quelque chose à voir avec la tension entre efficacité et démocratie. Toutes ces expériences tentent d'établir un nouveau rapport entre mouvement et organisation, en rejetant aussi bien le bolchévisme (qui postule la primauté du parti) que le spontanéisme (et sa confiance excessive dans les révoltes inorganisées). C'est cet entre-deux qui m'a intéressé.

Quelle peut être l'actualité de ces mouvements ?

Ce qui semble manquer le plus aujourd'hui, c'est un projet politique positif, et l'histoire des mouvements d'auto-émancipation pourrait contribuer à en forger un.

Faire cette autre histoire des mouvements populaires permet de nourrir les débats autour de la démocratie participative ou de la démocratie radicale, comme on l'appelle maintenant, qui sont souvent des discussions hors-sol, sans ancrage dans des pratiques concrètes.

Cela permet aussi de relativiser l'absolue nouveauté des mouvements actuels, de Nuit Debout aux Indignados ou à Occupy Wall Street, y compris aux yeux de leurs propres militant-e-s. Dans ce livre, je voulais montrer que leurs discussions ont un passé, même s'il est souvent ignoré.

Aujourd'hui, je vois une résurgence des pratiques autogestionnaires et coopérativistes dans les mouvements hors-travail, dans ce que l'on appelle depuis la fin des années 1980 des Tiers-Lieux (*fab labs*, associations de quartiers, SEL, partage de savoir-faire, etc.). On assiste à une nouvelle subjectivation, pour laquelle il faut créer un terreau et des lieux concrets.

Propos recueillis par
Antoine Chollet

À lire: Yohan Dubigeon, *La démocratie des conseils, aux origines modernes de l'autogouvernement, Paris, Klincksieck, 2017.*



Anniversaire

Un colloque célèbre les 100 ans de la Grève générale de 1918



En prélude aux diverses manifestations de commémoration du centième anniversaire de cet événement qui a marqué la politique suisse, un colloque historique, organisé par l'Union syndicale suisse (USS), a réuni le 15 novembre à Berne plusieurs centaines de participant·e·s. Quinze intervenant·e·s se sont succédé à la tribune pour rappeler le contexte national et international dans lequel s'est inscrite la grève de 1918 (les révolutions russe, allemande et autrichienne, la guerre et la crise alimentaire en Suisse), pour décrire la dynamique de celle-ci, puis tenter d'en analyser les conséquences.

Quelques interventions nous ont plus particulièrement intéressées: ainsi, Élisabeth Joris a souligné l'importance reconnue du soutien de la ligue des femmes (et de la prise de position d'Émilie Gourde) à la grève et, bien entendu, de la place prépondérante occupée par la question du

droit de vote des femmes parmi les revendications portées par la Grève générale; Silvia Arlettaz a traité de l'évolution de la perception des étrangères·ers et des réfugié·e·s (accusé·e·s d'avoir participé aux troubles, ils et elles deviennent indésirables et porteuses·eurs d'un danger d'«*Überfremdung*»); Marc Perrenoud et Pierre Eichenberger ont décrit le rôle du patronat et plus particulièrement du secteur bancaire dans la gestion et l'opposition à la grève, ces derniers, bien préparés, ayant largement utilisé la presse pour transmettre des *fake news*, financé les Gardes civiques contre les grévistes et exercé d'importantes pressions sur le Conseil fédéral pour que des mesures soient prises afin de lutter contre la grève, notamment en répondant à quelques revendications pour calmer le jeu.

Finalement qu'en est-il ressorti? Seules deux des six revendications principales des grévistes ont été immédiatement obtenues (renouveler le Conseil national par la proportionnelle, passer à la semaine de 48 h)... L'AVS, le droit de vote et d'éligibilité des femmes et quelque chose qui ressemble peu ou prou à l'amortissement des dettes de l'État par les possédant·e·s (devenu impôt fédéral direct) ont dû attendre encore de nombreuses années... et une deuxième guerre!

La discussion finale a largement porté sur l'influence qu'a pu exercer la Grève générale sur l'évolution politique du pays: réussite ou échec de la gauche? Des vaincu·e·s vainqueur·e·s, comme l'écrivit Grimm, et nous le rappelait Adrian Zimmermann, ou des vaincu·e·s abusé·e·s, comme le suggèrent Hans Ulrich Jost et Pierre Eichenberger?

Peut-être les deux à la fois... Car si le patronat semble avoir bien manœuvré pour faire baisser la pression sociale, les syndicats et les prolétaires ont su faire entendre leurs voix et se faire reconnaître comme un pouvoir.

Un rapport de force s'est instauré, qui a conduit à l'élaboration d'une «*politique bourgeoise sociale*» (Jost).

Ce colloque a été passionnant. Par petites touches impressionnistes, mais denses, il a su donner une image complexe et bigarrée d'événements qui ont largement contribué à forger la Suisse d'aujourd'hui, en bien et en mal.

Certaines questions n'ont cependant pas réellement été abordées, par manque de temps ou peut-être par manque d'informations dont disposaient les invité·e·s historien·ne·s à ce sujet, concernant notamment l'organisation pratique de la mobilisation et de la grève même (lieux de décisions, modalité de vote, d'adoption de la grève, etc.), la diffusion des informations au sein des organisations et/ou participant·e·s, également au-delà des cantons, ou encore le rôle exercé par les syndicats.

Il y a en effet fort à parier qu'un intérêt appuyé porté à ces questions pourrait alimenter la réflexion actuelle des organisations syndicales, notamment, et apporter quelques pistes intéressantes en termes de mobilisation massive afin de porter et de renforcer des revendications majeures.

Anne Holenweg,
Cora Antonioli

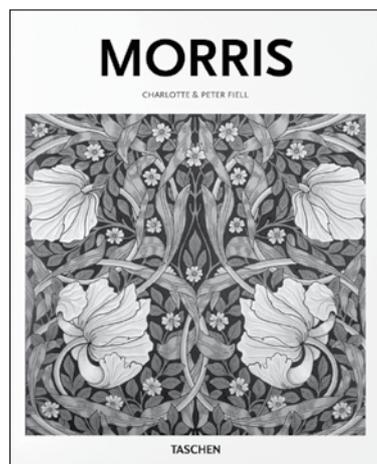
Les exposés présentés au colloque seront publiés en janvier par l'USS sous forme de recueil.

Un site est consacré à la Grève générale qui listera les événements à venir:
<http://greve-generale.ch>

*Un autre site lancé par la jeunesse socialiste permet, 100 ans après la grève générale, de proposer «*les revendications pour le siècle à venir*».*
Soumission et vote sur:
<https://generalstreik-reloaded.ch/fr>

William Morris, une vie consacrée à l'art

Charlotte & Peter Fiell
Cologne, Taschen, 2017
95 pages



Qui connaît William Morris aujourd'hui? Qui l'a lu, et notamment ses admirables *Nouvelles de nulle part* (voir *Pages de gauche* n° 124)? On se souvient peut-être du militant socialiste, celui dont le grand historien britannique anglais E. P. Thompson a fait la biographie dans les années 1950, mais, au sein de la tradition socialiste, on oublie qu'il fut également un artiste au talent multiforme. À la fois peintre, graveur, dessinateur, décorateur, concepteur de meubles et de tapisseries, Morris a été sa vie durant un créateur extraordinairement inventif.

C'est la raison pour laquelle il faut saluer la publication cette année, par les éditions Taschen, d'un petit volume consacré aux œuvres de William Morris. Charlotte et Peter Fiell décrivent à la fois les lieux que Morris a habités et décorés, et les innombrables techniques explorées par l'artiste: vitraux, meubles, faïence, papiers peints, broderies, textiles imprimés et tissés, tapis, calligraphie, etc.

Dans chacune d'entre elles, le génie de Morris s'exprime avec une fascinante variété. Ce volume, principalement consacré à l'artiste, s'ouvre néanmoins sur une courte biographie qui rappelle l'engagement socialiste de Morris, débuté tardivement après la lecture du *Capital* de Marx, à l'âge de 48 ans. Passionnément attaché à une conception démocratique du socialisme, William Morris aura aussi été l'un de ses rares penseurs à y être parvenu, non par la philosophie ou par les sciences comme beaucoup, mais par une démarche esthétique. Car ce qui lui semblait être la caractéristique la plus définitive de la société industrielle, c'était sa profonde *laideur*. AC

La Suisse bolchévique, récits du siècle rouge

Alain Campiotti
Vevey, L'Aire, 2017
603 pages

C'est un livre bien étrange que celui d'Alain Campiotti, naguère journaliste au *Nouveau Quotidien*, puis au *Temps*, où il fut correspondant aux États-Unis au moment des attentats du 11 septembre 2001. Suivant la trace d'un personnage assez mystérieux, Reynold Thiel, ce dernier lui donne l'occasion d'écrire une histoire très subjective des réseaux internationaux des bolchéviques, dans lesquels on sait combien la Suisse a occupé une place centrale.

Dans une suite de courts chapitres, on y croise donc Lénine, Jules Humbert-Droz, Willi Münzenberg, Karl Radek et de nombreux autres personnages historiques. Reconstituant leurs histoires, admettant y avoir mis beaucoup de sa propre imagination, Alain Campiotti donne en même temps à voir cette société hautement cosmopolite qui a servi de terreau au socialisme et au communisme avant et après la Première Guerre mondiale. Parmi les innombrables publications commémorant le centenaire de la « Révolution d'Octobre », celle-ci se distingue donc par sa facture volontairement décalée et sa manière d'aborder la « grande histoire » par la « petite ».

Ce livre volumineux rappelle aussi que les circonstances matérielles n'affectent pas que des abstractions comme le prolétariat ou la bourgeoisie, mais les auteurs et les acteurs qui s'en réclament, et que le quotidien le plus banal et parfois le plus sordide n'est pas sans effet sur des pensées qui semblent parfois en être détachées. AC



Un court moment révolutionnaire. La création du Parti communiste en France (1915-1924)

Julien Chuzeville
Paris, Libertalia, 2017
529 pages

C'est à l'autopsie d'un malentendu historique que Julien Chuzeville consacre *Un court moment révolutionnaire*, ce malentendu qui verra les aspirations révolutionnaires du mouvement ouvrier français au sortir de la Grande Guerre se concrétiser par la création d'un parti membre d'une Internationale communiste révélant bien vite sa nature autoritaire et entièrement soumise à la direction du parti-État russe.



Créé en 1920 par la scission de la SFIO, ce nouveau Parti communiste – initialement « Parti socialiste – Section française de l'internationale communiste » – naît pourtant dans l'enthousiasme, porté par les vagues de grèves et de révoltes qui se sont développées dès 1917 en France et dans toute l'Europe. Ses principales figures sont alors issues des courants zimmerwaldiens et syndicalistes-révolutionnaires, et leur projet vise à créer « un parti d'un type nouveau », qui puisse fédérer les différents courants révolutionnaires et accompagner le mouvement de masse vers la révolution dans ce moment où tout semble possible.

Mais le recul des luttes sociales dès 1920 va condamner ces espoirs, et permettre aux missionnaires moscovites de convertir rapidement en fonctionnaires dogmatiques les plus corruptibles et soumis des communistes français, alors que la grande majorité des forces à l'origine de la création du parti se font exclure ou choisissent de partir, dégoûté-e-s par la trahison bolchévique des idéaux de *self-government* et de « démocratie des conseils » qu'ils avaient défendus dès 1917. GS

Vu, Cévu



JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

Salle des pas perdus

C'est bien qu'on en parle...

Quand c'est Hollywood qui s'empare d'un problème, il ne faut peut-être pas s'étonner d'assister à une réaction dramatique, bien que l'on puisse douter que cette histoire finisse par un *happy end*. Début octobre dernier, le *New York Times* lançait la première salve contre le producteur Harvey Weinstein en rapportant les allégations de violence sexuelle de sa part. Après deux mois d'une campagne internationale de dénonciation des violences sexuelles sous le hashtag #metoo, force est de constater que le débat promis n'a pas eu lieu jusqu'ici, et qu'il devient proprement comique d'entendre des personnes se vanter dans les médias américains que cette affaire et les réactions qu'elle suscite auraient permis « d'ouvrir la discussion » sur le sujet des violences sexuelles envers les femmes.

Car au lieu d'une véritable mesure des rapports sociaux de sexe, situation inégalitaire qui permet et se construit par ces violences, les médias américains et les réseaux sociaux ne nous offrent qu'une série d'affaires consistant à s'étonner que nos vedettes préférées aient pu mal

se comporter. La dramatisation des cas autant que le fait de se focaliser sur les hommes puissants n'est parvenue jusqu'ici qu'à invisibiliser à nouveau le caractère malheureusement banal de ces comportements, accessibles à tout homme dans une société patriarcale. Ah mais, on en parle « enfin », donc c'est bien, me dit-on.

Au lieu de réfléchir et discuter à ce qui rend possible ces comportements, la dramatisation fait comme s'il y avait un accord universel sur ce qu'est une violence sexuelle. Or ce qui est intéressant dans les réactions à la campagne #metoo, c'est bien que la plupart des hommes sont soit perdus à essayer de comprendre ce qu'on leur reproche, soit en désaccord avec la qualification de leur comportement comme intolérable. Et ce n'est en effet qu'en reconnaissant le caractère politique non seulement de la production des violences, mais de leur définition, qu'un véritable débat pourra prendre place et que pourra émerger de ces affaires une lutte politique féministe contre ces violences sexistes banalisées. SP